



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/CP/1996/5
FCCC/SBSTA/1996/7/Rev.1
17 mai 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Deuxième session
Genève, 8-19 juillet 1996
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Troisième session
Genève, 9-16 juillet 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EVALUATIONS SCIENTIFIQUES

EXAMEN DU DEUXIEME RAPPORT D'EVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS
INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT

Note du secrétariat

Révision

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
A. Mandat	1	3
B. Portée de la présente note	2 - 3	3
II. STRUCTURE DU DEUXIEME RAPPORT D'EVALUATION . . .	4 - 9	4

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. OBSERVATIONS GENERALES	10 - 19	5
A. Introduction	10 - 12	5
B. Distribution du rapport du GIEC	13	6
C. Représentativité du rapport du GIEC	14	6
D. Processus d'examen	15 - 16	6
E. Exploitation du rapport	17	6
F. Contenu du rapport	18	7
G. Limites du rapport	19	7
IV. DOCUMENT DE SYNTHESE DES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES RELATIVES A L'INTERPRETATION DE L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION	20 - 26	7

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. A sa première session, en 1995, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a fermement appuyé les activités du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en tant que source indépendante et éminente d'informations scientifiques et techniques intéressant l'application de la Convention, au sens de l'article 9 de celle-ci (FCCC/SBSTA/1995/3). Il a noté que le GIEC adopterait son deuxième rapport d'évaluation à sa session de décembre 1995. Etant donné que ce rapport contiendrait des informations importantes pour la Convention, le SBSTA devrait l'examiner en priorité à sa deuxième session et ses sessions ultérieures pour pouvoir donner selon que de besoin des conseils pertinents au Groupe spécial du Mandat de Berlin (FCCC/AGBM/1995/2, par. 19 f) et à la Conférence des Parties. Le secrétariat a été prié d'établir, pour examen par le SBSTA, un document dans lequel il mettrait en évidence les questions à traiter et indiquerait les contributions qui pourraient être nécessaires à l'avenir, notamment aux fins des travaux du Groupe spécial du Mandat de Berlin. En réponse à cette demande, le secrétariat a fourni une note sur le deuxième rapport d'évaluation, y compris les mesures susceptibles d'être prises par le SBSTA à sa deuxième session. Pour des raisons pratiques, ce document n'a été distribué qu'en anglais. A sa deuxième session, le SBSTA a eu un échange de vues initial sur le deuxième rapport d'évaluation (FCCC/SBSTA/1996/8, par. 18 à 32). Il a notamment décidé qu'il procéderait à un examen complet de ce rapport à sa troisième session, conformément à son mandat. Pour aider le SBSTA dans ses délibérations, le secrétariat publie à nouveau la présente version révisée du document FCCC/SBSTA/1996/7 accompagné de ses trois additifs, pour qu'il soit disponible dans toutes les langues. Mis à part quelques retouches de forme, deux importantes modifications ont été introduites.

a) La section V du document FCCC/SBSTA/1996/7, qui envisageait des mesures possibles, a été supprimée, car elle est remplacée par le compte rendu des délibérations et conclusions figurant dans le rapport de la deuxième session (FCCC/SBSTA/1996/8);

b) Les renseignements concernant la publication du deuxième rapport d'évaluation ont été mis à jour. Le texte des additifs n'a pas été modifié.

B. Portée de la présente note

2. Le deuxième rapport d'évaluation a été adopté par le GIEC à sa onzième session plénière, tenue à Rome du 11 au 15 décembre 1995. Ce rapport (à paraître sous le titre "IPCC Second Assessment: Climate Change 1995") compte environ 2 000 pages et comprend de multiples figures et tableaux et plus de 10 000 références.

3. L'objet de la présente note est de donner un aperçu de la mine d'informations que constitue le deuxième rapport d'évaluation, en vue d'en faciliter l'exploitation par le SBSTA. Elle présente quelques renseignements d'ordre général sur ledit rapport; les trois additifs contiennent des précisions supplémentaires sur les apports fournis par les trois groupes de travail du GIEC.

II. STRUCTURE DU DEUXIEME RAPPORT D'EVALUATION

4. Chacun des trois groupes de travail du GIEC - le groupe I sur l'évaluation scientifique, le groupe II sur les incidences de l'évolution du climat et les mesures d'adaptation et d'atténuation, et le groupe III sur les aspects économiques et sociaux - a contribué au deuxième rapport d'évaluation. En outre, un document de synthèse a été élaboré sur la base des travaux de ces trois groupes, concernant l'interprétation de l'article 2 de la Convention. Le rapport complet, intitulé "Deuxième rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 1995", comprendra donc les quatre volumes suivants :

Volume 1 Document de synthèse des informations scientifiques et techniques relatives à l'interprétation de l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

5. Il s'agit d'un document distinct, que le GIEC a approuvé après un processus complet d'examen par les gouvernements. Des exemplaires de ce document, dans sa version intégrale et dans toutes les langues, seront mis à la disposition des membres du SBSTA. On trouvera dans la section IV ci-dessous quelques indications sur son contenu.

Volume 2 Aspects scientifiques de l'évolution du climat : Contribution du Groupe de travail I du GIEC

6. Ce volume comprend un Résumé à l'intention des décideurs et un Résumé technique complété par 11 chapitres sur des questions scientifiques pertinentes, établis par des équipes de chercheurs ayant des connaissances spécialisées dans leurs domaines de compétence respectifs. Seul le Résumé à l'intention des décideurs, dont le texte sera mis à la disposition des membres du SBSTA et des participants à la Conférence des Parties dans toutes les langues, a fait l'objet d'un processus complet d'examen par les gouvernements. Le Résumé technique et les chapitres complémentaires relèvent de la responsabilité des chercheurs concernés, mais ont été soumis à un examen critique collégial au niveau mondial. Des renseignements sur le contenu de ce volume sont fournis dans le document FCCC/SBSTA/1996/7/Add.1/Rev.1.

Volume 3 Analyse scientifique et technique des incidences de l'évolution du climat, mesures d'adaptation et d'atténuation : Contribution du Groupe de travail II du GIEC

7. Ce volume comprend un Résumé à l'intention des décideurs, accompagné d'un Résumé technique et de 28 chapitres complémentaires sur les effets de l'évolution du climat, et les mesures d'adaptation et d'atténuation, concernant un large éventail d'écosystèmes et d'activités sectorielles et intersectorielles, notamment le secteur de l'énergie : les auteurs sont

également des équipes d'experts. Le Résumé à l'intention des décideurs, qui a été soumis à l'examen et à l'approbation des gouvernements, sera communiqué aux membres du SBSTA et à la Conférence des Parties dans toutes les langues. Des renseignements sur le contenu de ce volume sont présentés dans le document FCCC/SBSTA/1996/7/Add.2/Rev.1.

Volume 4 Aspects socio-économiques de l'évolution du climat : contribution du Groupe de travail III du GIEC

8. Ce volume comprend un Résumé à l'intention des décideurs et 11 chapitres complémentaires sur un certain nombre de questions, établis par des équipes de spécialistes. Le Résumé à l'intention des décideurs, approuvé après un examen complet au niveau gouvernemental, sera mis à la disposition des membres du SBSTA et de la Conférence des Parties dans toutes les langues. Le document FCCC/SBSTA/1996/7/Add.3/Rev.1 donne un aperçu du contenu de ce volume.

Inventaires

9. Il convient de noter que les travaux sur les inventaires des gaz à effet de serre et la mise au point des aspects méthodologiques connexes ne sont ni évoqués ni traités dans le rapport. Ils font partie des travaux en cours du GIEC et se poursuivront en coopération étroite avec le secrétariat de la Convention, au moins jusqu'à la fin de 1997. On trouvera quelques informations sur ce sujet dans le document FCCC/SBSTA/1996/6.

III. OBSERVATIONS GENERALES

A. Introduction

10. Le deuxième rapport d'évaluation du GIEC constituera une source fiable des meilleurs renseignements disponibles sur l'étude scientifique des changements climatiques, leurs incidences, les options technologiques et les aspects économiques connexes. Tous ceux qui désirent en apprendre davantage sur l'évolution du climat et prendre des mesures en la matière auront désormais accès aux informations les plus probantes que la communauté scientifique puisse offrir à ce stade.

11. Outre son utilité générale pour le fonctionnement de la Convention, le deuxième rapport d'évaluation du GIEC intéresse directement les travaux actuellement menés au titre de celle-ci, comme l'attestent les demandes d'informations adressées au GIEC par le Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM), concernant entre autres les objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions et les politiques et mesures.

12. Parmi les nouvelles constatations figurant dans le rapport du GIEC, celles selon lesquelles "le climat a évolué au cours du siècle qui vient de s'écouler" et "le bilan des observations donne à penser que l'homme exerce une influence perceptible sur le climat de la Terre" présentent un intérêt particulier pour le processus politique, car elles énoncent des faits et laissent entrevoir une responsabilité de l'homme à cet égard. La Convention a pour objet d'aider les gouvernements à fournir une réponse globale.

B. Distribution du rapport du GIEC

13. Le document de synthèse et les trois résumés destinés aux décideurs seront distribués dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies et devraient être disponibles à la troisième session du SBSTA et à la deuxième session de la Conférence des Parties. En principe, les chapitres complémentaires seront également disponibles, en anglais seulement : ceux du Groupe de travail I à la fin de mai 1996, ceux du Groupe de travail II au début de mai 1996 et ceux du Groupe de travail III fin juin ou début juillet 1996. Le rapport du GIEC est publié par Cambridge University Press.

C. Représentativité du rapport du GIEC

14. Le deuxième rapport d'évaluation a été établi par quelque 2 000 scientifiques et experts techniques de renom de 130 pays environ. Les équipes de rédacteurs responsables de l'établissement de chaque chapitre complémentaire comprenaient des chercheurs de pays en développement. Il a fallu deux ans et demi pour rédiger l'ensemble du rapport : celui-ci constitue l'évaluation la plus complète des recherches scientifiques, techniques et socio-économiques actuelles sur les changements climatiques depuis le premier rapport d'évaluation de 1990 et il a une portée véritablement mondiale.

D. Processus d'examen

15. Le rapport a fait l'objet d'un examen collégial par le GIEC, auquel ont participé les gouvernements, des scientifiques et autres spécialistes, et des organisations tant gouvernementales que non gouvernementales. Des opinions scientifiques et techniques divergentes ont été prises en compte. Les résumés techniques des groupes de travail I et II ainsi que les chapitres servant à étayer les trois résumés destinés aux décideurs ont été intégralement soumis au jugement de pairs et, tout en relevant de la responsabilité de leurs auteurs, ont été approuvés par le GIEC en session plénière.

16. Le Document de synthèse sur l'article 2 et les trois Résumés à l'intention des décideurs ont fait l'objet d'un processus complet d'examen et d'approbation au niveau gouvernemental.

E. Exploitation du rapport

17. Le SBSTA et la Conférence des Parties auront à leur disposition uniquement le Document de synthèse et les trois Résumés à l'intention des décideurs, dans toutes les langues : mais il faudrait, bien entendu, que les responsables concernés tirent parti au maximum de l'ensemble du rapport d'évaluation, y compris les résumés techniques et les chapitres complémentaires. Les membres du SBSTA et les participants à la Conférence des Parties devraient donc s'adresser à leurs collègues chargés d'assurer la liaison avec le GIEC pour en obtenir le texte, ainsi que tous renseignements et avis nécessaires.

F. Contenu du rapport

18. Le deuxième rapport d'évaluation contient une quantité considérable de renseignements qu'il sera difficile de consulter, d'assimiler et de mettre à profit dans leur intégralité. La synthèse et les trois résumés destinés aux décideurs donnent un aperçu général de la portée de ce rapport. Les trois additifs au présent document ont été établis en vue de rendre le rapport plus accessible aux délégations. Ils constituent autant de "parcours fléchés" au moyen desquels celles-ci pourront trouver leur chemin dans le large éventail des questions traitées. Les additifs mettent également en évidence certaines informations figurant dans le rapport. L'objectif n'est pas d'offrir une interprétation des constatations ou de remplacer le texte du GIEC : il s'agit plutôt d'une invitation à consulter les résumés et les chapitres complémentaires. Il faut espérer que cet aperçu sera utile aux délégations.

G. Limites du rapport

19. Vu la façon dont le deuxième rapport d'évaluation a été élaboré, il n'est guère surprenant que de grandes différences apparaissent tout au long du texte, tant dans le style que la présentation. De même, les différentes parties sont plus ou moins détaillées. Dans certains cas, les hypothèses divergent, notamment en ce qui concerne les scénarios. Même la définition des changements climatiques par le GIEC, englobant la variabilité du climat, diffère de celle de la Convention (voir l'annexe III du document FCCC/SBSTA/1996/7/Add.1/Rev.1, qui contient une liste de termes). Le SBSTA devra tenir compte de ces éléments, parmi d'autres.

IV. DOCUMENT DE SYNTHÈSE DES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES RELATIVES A L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION

20. Le document de synthèse présente des renseignements sur des questions scientifiques et techniques liées à l'interprétation de l'article 2 de la Convention, reposant sur le deuxième rapport d'évaluation du GIEC. Vu que cette synthèse n'est pas un simple récapitulatif du rapport, il faudra également se reporter aux résumés destinés aux décideurs émanant des trois groupes de travail du GIEC.

21. L'objectif ultime de la Convention, tel qu'il est énoncé à l'article 2, "est de stabiliser ... les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable".

22. Comme l'indique le document de synthèse, le défi posé aux décideurs par l'article 2 consiste à déterminer les concentrations de gaz à effet de serre qui doivent être considérées comme "une perturbation anthropique dangereuse du système climatique" et à envisager un avenir qui permette un développement économique durable. La synthèse a pour objet de fournir des renseignements scientifiques, techniques et socio-économiques susceptibles d'être utilisés notamment pour relever ce défi. Elle est fondée sur les rapports de 1994 et 1995 des groupes de travail du GIEC.

23. La synthèse passe en revue les différentes questions abordées dans l'article 2. Elle résume tout d'abord brièvement les projections relatives au degré d'évolution du climat - de "perturbation du système climatique" - qui peut résulter des activités humaines. Elle fait ensuite le point sur l'état des connaissances concernant la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés humaines à l'égard des changements climatiques probables, qu'il s'agisse de la production agricole et alimentaire ou d'autres facteurs tels que les ressources en eau, la santé et les effets d'une élévation du niveau de la mer, qui sont d'importants éléments à prendre en considération dans l'optique d'un développement durable. La tâche du GIEC consiste à fournir une base scientifique rationnelle qui permette aux décideurs de mieux interpréter toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

24. Vu les tendances actuelles à l'accroissement des émissions de la plupart des gaz à effet de serre, les concentrations atmosphériques de ces gaz risquent d'augmenter tout au long du prochain siècle et au-delà. De ce fait, les perturbations du système climatique s'amplifieront et la probabilité que l'évolution du climat produise des effets néfastes susceptibles d'être considérés comme dangereux deviendra plus grande. Plusieurs types d'évolution possible des émissions futures pouvant entraîner une stabilisation à différents niveaux sont envisagés, de même que les contraintes d'ordre général que cela suppose. Ces considérations sont présentées dans la partie suivante de la synthèse, avec un résumé des options techniques et politiques propres à réduire les émissions et à renforcer les puits de gaz à effet de serre.

25. Le document de synthèse examine ensuite la notion d'équité et les moyens de faire en sorte que le développement économique se poursuive d'une manière durable. Il y est question, par exemple, de l'estimation des dommages qui risquent d'être occasionnés par les incidences des changements climatiques, ainsi que des effets - y compris les coûts et les avantages - des mesures d'adaptation et d'atténuation. Enfin, à partir de diverses constatations provenant des études disponibles, des indications sont fournies quant aux mesures initiales à prendre, même si, à l'heure actuelle, il semble difficile de déterminer des objectifs pour les concentrations atmosphériques, y compris des échéances, en vue de prévenir "une perturbation anthropique dangereuse du système climatique".

26. Les décisions à prendre quant à l'article 2 de la Convention font intervenir trois types de choix distincts mais interdépendants : le niveau de stabilisation, l'évolution des émissions nettes et les techniques et politiques d'atténuation des effets. Le document de synthèse présente les renseignements scientifiques et techniques disponibles concernant ces trois types de choix, tout en indiquant les domaines où subsistent des incertitudes.
